



**Viré, tu es viré !**

En région Ouest, nous venons de vivre un nouvel exemple édifiant de la politique développée par GFI en matière de gestion des ressources humaines.

Un collègue est embauché, il y a deux ans et demi, pour travailler chez notre client quasi unique localement. Cette société réduit récemment la voilure et remercie nombre de prestataires dont notre collègue qui se retrouve en inter contrat avec peu de chance de se voir proposer une mission proche de son domicile. Il lui est alors suggéré de se déplacer en région parisienne sur un projet d'une autre division GFI, pour 4 mois. Il refuse arguant de ses contraintes familiales fortes qui lui imposent de rentrer quotidiennement chez lui. Une procédure de licenciement est entamée à son encontre pour faute grave sanctionnant ainsi le non respect du contrat de travail par un refus de mission. Les délégués SUD prennent sa défense, l'assistent à l'entretien préalable. Les arguments semblent toucher la direction, une solution est envisagée qui permettrait à notre collègue de pouvoir postuler à un Congé Individuel de Formation. Sentant que GFI ne pourrait plus à l'avenir lui garantir un travail proche de son domicile, il avait en prévision étudié la possibilité d'une reconversion avec une formation. Malgré cela, le DRH lui adressait une lettre de "licenciement pour faute grave", confirmant le reproche de "violation caractérisée du contrat de travail", par le "refus de mission" auquel le salarié n'aurait "apporté aucune justification" lors de l'entretien deux jours auparavant. Cette sanction démesurée prive le salarié du bénéfice d'une période de préavis, de sa prime de licenciement, de sa prime de vacances (demi 13ème mois). Son avenir se complique d'autant plus que ce licenciement a aussi pour effet de l'empêcher de prétendre à une prise en charge de sa formation par le FONGECIF.

Devant un tel mensonge ("aucune justification apportée"), qu'il vienne de notre direction ouest ou du DRH qui signe la lettre, nous sommes obligés de dénoncer le caractère inhumain de la gestion du personnel dans notre région, où l'argument du refus de mission est employé régulièrement pour virer des collègues.

Trop, c'est trop, nous ne sommes pas de vulgaires produits que l'on vend au client ou que l'on jette, au mieux de la gestion financière des divisions, de la réalisation des primes d'objectif, au gré des carences commerciales. Quand nous rapportons du fric, tout va bien, mais le jour où l'inactivité temporaire est là, nous sommes de vilains petits canards à éliminer. Ces agissements sont la continuité des méthodes de la direction de GFI qui abuse du licenciement.

Au tribunal des Prud'hommes, notre collègue aurait certainement gain de cause, mais la procédure est longue (1 à 2 ans) et décourageante.

Ce cas n'est pas isolé; nous savons hélas que le recours à cette procédure disciplinaire est régulièrement employé par GFI (notamment GFI Industrie) pour faire ainsi de substantielles économies qui lui permettent de mieux servir ses actionnaires. Nous pouvons donc tous être confrontés à cette politique agressive à laquelle nous devons mettre un coup d'arrêt collectivement. Il est tellement difficile de faire face seul, qu'en prenant solidairement la défense d'un collègue, nous nous prémunissons nous-mêmes.

**« Compte-rendu Sud » de la réunion paritaire du 24 juin 2004 (Championnet) :**

Ont participé :	Jacques POUPON	(DHR Groupe)	M-L CARLE-EMPEREUR	(Relations Sociales)
	Farida DJARBI	(Stagiaire DRH)		
	A.T	(DSC CGC)	Jean-François GUIBOT	(DSC CGT)
	A.G	(DS CGC)	Dominique GRIGY	(DS CGT)
	O.Y	(DS CGC)	Bruno LEFEVRE	(DS CGT)
	Pierre CLAVERIE	(DS SUD)	Serge VALY	(DSC SUD)
	Michel GHETTEM	(DSC CFTD)	Francesco PROPATO	(DS SUD)
	10h10 à 12h25 : 1 <sup>ère</sup> Partie – 12h30 à 14h15 : Repas – 14h15-18h : 2 <sup>ème</sup> Partie			

**1) Evolution Syntec :**

Négociations au sein de notre branche professionnelle de plusieurs accords.

- a) Mise à la retraite des salariés ayant plus de 60 ans et ayant cotisé 150 trimestres
- b) « Horaires spéciaux » : samedi – dimanche et jours fériés
  - >> en exceptionnel: signé
  - >> en habituel: en cours d'extension

La situation dans GFI est variée et disparate : en gros 4 groupes

- a) ex-ATT
- b) ex-GFI-EDS



- c) convention Syntec
- d) accords locaux (en fonction du prix de vente)

La DRH veut profiter des négociations du Syntec pour remettre à plat ce qui existe chez GFI.

Elle souhaite une dénonciation « propre » sans bousculer les équilibres. Elle souhaite informer tous les intéressés : partenaires sociaux (organisations syndicales), membres du C.C.E. (réunion du 8 juillet 2004), information dans les différents C.E. , les collaborateurs (note dans le bulletin de salaire)

Elle souhaite aussi se cadrer sur une année comptable (1<sup>er</sup> janvier 2005).

## **2) Compte-épargne temps :**

Sujet très peu évoqué lors de cette réunion paritaire.

## **3) Frais de déplacements :**

Reprise de la lecture du document de la DRH : chapitre IV page 7.

3 demandes fortes du syndicat Sud :

- 1) revalorisation des IK (et mise en annexe à l'accord)
- 2) revalorisation de tickets-restaurant
- 3) modification de la règle de calcul des kilomètres indemnisés en fonction du nombre réellement parcouru.

+ prise en compte du temps passé dans les transports comme temps de travail (voir évolution de la jurisprudence en ce sens depuis quelques temps) : réponse de la DRH : il n'en n'est pas question dans GFI ! (sauf cas très exceptionnels)

La DRH reconnaît que l'accord sur les frais de déplacements de 1996 est obsolète.

Cet accord qui est appliqué chez GFI Informatique mais pas chez GFI Progiciels mérite qu'il soit renégocié dans un soucis d'harmonisation au sein de l'UES GFI.

A noter une étude menée par le service des achats sur la recherche d'accords groupe avec des grandes chaînes d'hôtels afin d'essayer de trouver des tarifs corrects (et entrant dans les forfaits fixés par l'URSSAF) pour nos collaborateurs en missions de longue durée.

## **4) Mutuelle :**

Point totalement occulté par manque de temps.

## **Participation 2003 : beaucoup mieux qu'en 2002, mais pas de quoi casser 3 pattes à un canard !!**

Par un courrier en date du 22 juin 2004, la directrice des ressources humaines France, Janine Bernut nous annonce le montant de nos droits au titre de la participation pour l'année 2003. Bien que les résultats 2003 n'aient pas été bons, chaque salarié de l'UES GFI se voit attribuer aux alentours de 40 euros. Quelle aubaine en ces temps de soldes et de départ en vacances ! (rappel de la participation pour 2002 entre 25 et 30 euros, soit près de + 50% d'augmentation).

## **L'été sera chaud**

Serait-ce les fortes chaleurs de ce début d'été qui ont tourné la tête de certains élus de région Méditerranée ?

Une majorité d'entre eux, écoutant les sirènes de la CFE-CGC, ont proposé une baisse des prestations à destination des familles (chèques vacances, cadeau de Noël des enfants). La plupart de ces élus, pourtant présents les années précédentes, avait constamment voté pour le maintien ou la hausse de ces prestations. Ainsi, les salariés ont commencé à se mobiliser avec les élus Sud pour le maintien des avantages acquis. Un mouvement de colère contre le C.E., c'est le monde à l'envers ! Le pire est à craindre avec l'éventualité d'une nouvelle canicule. Seul point rassurant : la salle où se réunit le C.E. est très bien climatisée et les élus Sud ont réussi, lors de la dernière réunion, à maintenir, et même légèrement augmenter le barème d'attribution des chèques vacances.

## **Sommes-nous égaux devant le Dieu du Commerce ?**

D'un côté, on nous annonce que nous sommes tous des acteurs commerciaux, afin d'élargir le nombre théorique de personnes concernées par le Concours Commercial mensuel.

De l'autre, on interdit à certains collaborateurs de consulter le site « FR-SEARCH », afin qu'ils ne puissent pas se positionner au mieux de leurs compétences et de leur disponibilité.

Ainsi les voies du Seigneur sont impénétrables. Tout comme la défense de l'équipe nationale de la Grèce, aidée, il est vrai, des Dieux de l'Olympe ...

Bulletin d'adhésion au syndicat S. U. D. Groupe GFI

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Agence \_\_\_\_\_

Qualification \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Retourner ce bulletin complété et signé à Serge Valy GFI 5 place Charles Béraudier 69003 LYON

Solidaires  
Unitaires  
Démocratiques

